

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1256

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« y adhérent »

le mot :

« adhérentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.